



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-quatrième session

Rome (Italie), 7-11 mai 2018

Récapitulatif des recommandations issues des instances régionales de la FAO et des principales réunions tenues dans la région Proche-Orient

Résumé

De nombreuses réunions de comités et commissions statutaires thématiques sont organisées dans le cadre du programme régional de la FAO. Elles sont essentielles pour offrir aux pays de l'ensemble de la région Proche-Orient et Afrique du Nord des espaces de dialogue et de débat aux fins d'une orientation commune des domaines d'activités de ces comités et commissions. Elles permettent de faire la synthèse des diverses priorités proposées et de formuler des recommandations visant à orienter les politiques nationales et/ou régionales.

Le présent document met en avant les sujets abordés et les recommandations formulées par les commissions et comités régionaux de la région Proche-Orient et Afrique du Nord pendant l'exercice biennal 2016-2017. Les participants à la Conférence régionale pour le Proche-Orient souhaitent peut-être garder ces questions à l'esprit lors de la formulation de recommandations communes et de la proposition de mesures à l'intention de la Conférence et du Conseil de la FAO. Les réunions en question sont les suivantes: la vingt-troisième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO); la neuvième session de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES); et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO). Il présente aussi les conclusions des principales réunions, en particulier le quatrième Forum arabe sur l'eau, le Forum arabe sur le développement durable 2017 et le Colloque régional sur la nutrition.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



NERC34

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale:

La Conférence régionale souhaitera peut-être:

- prendre note des principales conclusions des sessions des commissions régionales et des réunions importantes tenues dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord au cours de l'exercice biennal 2016-2017;
- appeler les États Membres et la FAO à mettre en œuvre les principales recommandations émanant de ces réunions relatives aux questions de politique et de réglementation et aux questions de programme et de budget.

I. COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT (CFPPO)

1. La vingt-troisième session de la CFPPO a eu lieu à Beyrouth (Liban) du 11 au 14 décembre 2017. Étaient présents 19 représentants de 13 États Membres et deux représentants d'organisations intergouvernementales mondiales. La commission formule des recommandations au sujet du projet d'ordre du jour du Comité des forêts (COFO), à l'intention de la Conférence régionale et au sujet des priorités du programme de la FAO dans le domaine des forêts, en tenant compte des faits nouveaux à l'échelle mondiale, à l'intérieur et à l'extérieur de la FAO.

2. En ce qui concerne les questions de politique et de réglementation, la Commission:

- a invité les pays à renforcer les travaux sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides et a encouragé la nomination d'experts nationaux devant participer au Groupe de travail du Comité des forêts sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides;
- a envisagé l'élaboration d'une stratégie régionale sur les parcours et d'une définition harmonisée des parcours dans la région, et a encouragé les investissements favorisant le règlement des problèmes de régimes fonciers et à l'appui des actions communautaires favorables à une gestion durable et participative des parcours;
- a appelé les Membres à sensibiliser les décideurs et les responsables de l'urbanisme au rôle de la foresterie urbaine et périurbaine en tant qu'élément essentiel des villes durables et dans la mise en œuvre de l'ODD 11, et a demandé à la FAO de soutenir la collaboration régionale en matière de foresterie urbaine et périurbaine en favorisant le développement de réseaux régionaux et le partage des expériences;
- a appelé les pays à contribuer activement aux processus mondiaux et notamment à promouvoir et à suivre les progrès réalisés en matière d'indicateurs relatifs aux forêts et à rendre compte de ces progrès durant l'examen de l'ODD 15 par le Forum politique de haut niveau pour le développement, en 2018;
- a encouragé les pays à mobiliser des ressources nationales afin de cofinancer des projets de grande envergure et de garantir la viabilité des investissements en vue de répondre aux besoins de financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7);
- a demandé aux pays de participer activement au processus de rapports de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA 2020), notamment à l'examen et à la validation des produits de télédétection;
- a encouragé les pays à mettre en place des activités en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans la bioéconomie afin de faire face aux défis auxquels sont confrontées les forêts

méditerranéennes dans un contexte de changements mondiaux et de promouvoir la création d'emplois;

- a invité les pays à renforcer leur participation au Réseau du Proche-Orient sur la santé des forêts et les espèces envahissantes et à contribuer aux activités de ce réseau pour renforcer la collaboration régionale en matière de santé des forêts et de lutte contre les espèces envahissantes dans la région.
- a invité les pays à examiner les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et à prendre les mesures qui s'imposent;
- a invité les pays à promouvoir le recours à un urbanisme intégré permettant de maintenir le juste équilibre entre l'environnement vert et l'environnement bâti et à encourager les investissements dans le développement et la gestion durable des forêts urbaines et périurbaines;
- a encouragé les pays à renforcer la coordination et la collaboration en matière de santé des forêts et de lutte contre les espèces envahissantes transfrontières;
- a encouragé les pays à poursuivre leurs efforts en matière de mise en œuvre de la gestion durable et de la régénération des forêts, en tant que contribution du secteur forestier à l'intégration de la biodiversité;
- a encouragé les pays à s'investir davantage dans les questions relatives aux régimes fonciers, le renforcement des capacités des communautés et l'appui des actions communautaires en faveur d'une gestion durable et participative des parcours;
- a encouragé les pays à s'engager en faveur du programme Impact du FEM-7 afin de soutenir les engagements pris au titre de l'Engagement d'Agadir et à compléter les efforts fournis par les pays en matière de gestion durable des forêts et des parcours.

3. En ce qui concerne les questions de programme et de budget, la Commission a recommandé que la FAO:

- identifie, documente et diffuse les meilleures pratiques en matière d'intégration de la sécurité alimentaire dans la gestion des forêts;
- mette en œuvre des programmes d'évaluation visant à déterminer l'étendue des parcours dans les pays du Proche-Orient et leur contribution au PIB et à évaluer les biens et services qu'ils fournissent, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition, la séquestration du carbone, le bilan annuel de l'alimentation animale, la création d'emplois et de revenus, la réduction de la pauvreté, les loisirs et l'écotourisme;
- organise des ateliers régionaux et nationaux dont l'objectif serait de renforcer les capacités des Membres en ce qui concerne la formulation de projets et de programmes concrets financés par le Fonds vert pour le climat ou le FEM;
- facilite le partage des expériences entre les pays des régions arides sur les technologies et pratiques efficaces pour le suivi des forêts et des parcours des zones arides, leur gestion durable et leur régénération à l'aide de semences de qualité d'espèces autochtones adaptées, et les techniques de captage d'eau;
- aide les pays à aligner leurs politiques et stratégies nationales relatives aux forêts et aux parcours sur les ODD;
- continue d'aider le Réseau du Proche-Orient sur la santé des forêts et les espèces envahissantes à mettre en œuvre ses activités;

- fournisse un appui technique à l'accès aux ressources financières et aux mécanismes nécessaires pour permettre la mise en œuvre des plans de reboisement et de régénération élaborés.

II. COMMISSION RÉGIONALE DES PÊCHES (CORÉPÊCHES)

4. La neuvième session de la Commission régionale des pêches s'est tenue à Koweït (Koweït) du 9 au 11 mai 2017. Étaient présents des délégués des pays membres de CORÉPÊCHES ainsi que des représentants des institutions régionales, du monde universitaire et d'organisations non gouvernementales (ONG). La Commission a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne les activités menées pendant la période intersessions et a discuté des mécanismes possibles pour améliorer l'efficacité globale de CORÉPÊCHES, ainsi que le programme de travail et le budget de la Commission pour 2017-2018.

5. En ce qui concerne les questions de politique et de réglementation, la Commission:

- est convenue de l'intégration des principales décisions et recommandations du Comité des pêches de la FAO et de la Conférence régionale pour le Proche-Orient dans les réunions ordinaires des organes subsidiaires de la Commission (à savoir, les groupes de travail);
- a appelé les États Membres à envisager de devenir partie à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port). En Outre, le Secrétariat a évoqué la première réunion des Parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, tenue du 29 au 31 mai 2017 à Oslo (Norvège);
- a approuvé la proposition du Groupe de travail sur la gestion des pêches qui prévoit d'ajouter deux espèces de rouget sur la liste prioritaire, à savoir *Liza klunzingeri* (Day, 1888) et *Liza subviridis* (Valenciennes, 1836). La Commission a reconnu qu'il pouvait être difficile de bien identifier chaque espèce lors de la collecte des données, mais a insisté sur le fait que cette décision ouvrait la voie à un renforcement progressif des capacités à ventiler les statistiques;
- a réaffirmé la validité de la recommandation relative aux exigences minimales en matière de communication d'informations dans la zone CORÉPÊCHES (RECOFI/6/2011/1) aux fins du suivi et de la facilitation des décisions de gestion;
- a considéré qu'elle ne disposait pas de suffisamment d'informations de référence concernant la proposition de subdivisions géographiques devant être approuvée en tant que norme de la Commission régionale des pêches (à savoir diviser la sous-région FAO 51.3 en 51.3.1 (mer d'Oman) et 51.3.2 (mer d'Arabie [Sud-Ouest]) et a demandé au Groupe de travail sur la gestion des pêches de réexaminer cette question lors de sa prochaine réunion;
- est convenue de poursuivre l'utilisation des questionnaires de la FAO pour les données relatives à l'aquaculture aux niveaux national et régional, qui couvrent la majorité des exigences énoncées dans la recommandation relative aux exigences minimales en matière de communication d'informations (RECOFI/8/2015/1);
- a reconnu que, concernant les données sur les pêches de capture, le Système régional d'information aquacole devra adapter son système d'information afin qu'il puisse prendre en charge la soumission, la gestion et la diffusion des données aquacoles fournies au titre de la Recommandation RECOFI/8/2015/1;
- a suggéré, aux fins du bon fonctionnement de la Commission, deux scénarios possibles: i) maintien des activités de CORÉPÊCHES dans le cadre du budget actuel et réduction de l'appui de la FAO; ou ii) renforcement de CORÉPÊCHES avec un budget en augmentation et un

secrétariat consolidé. La Commission est convenue de la présentation officielle de l'Examen de la FAO (2005-2015), qui met en avant les principaux défis et performances de CORÉPÊCHES, aux ministres respectifs de chaque État membre, en vue de décisions ou d'indications supplémentaires. À cet égard, il a été jugé que l'organisation d'une session ad hoc fournirait une occasion propice à l'obtention d'une décision finale.

6. En ce qui concerne les questions de programme et de budget, la Commission:
- a adopté la proposition du secrétariat qui prévoit d'organiser les sessions régulières des organes subsidiaires tous les deux ans, dans l'objectif d'affecter le budget à des activités plus techniques;
 - a adopté un nombre limité d'activités tant pour le Groupe de travail sur la gestion des pêches que pour le Groupe de travail sur l'aquaculture, principalement en raison de contraintes budgétaires.
 - a pris note que la liste établie pour les pays hôtes, adoptée par la Commission régionale des pêches à sa première session en 2001, était épuisée; la Commission a donc suggéré, sous réserve d'une confirmation finale par les États membres, de relancer un deuxième cycle par ordre alphabétique.

III. COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION CENTRALE (CRC) ET COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION OCCIDENTALE (CLCPRO)

7. La trentième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale a eu lieu du 19 au 24 février 2017. Y ont participé 19 délégués, 15 États Membres, le groupe Acridiens de la FAO et trois organisations de lutte contre le criquet pèlerin. La Commission a examiné les activités menées depuis la dernière session, y compris les rapports administratif et financier, a adopté le programme de travail pour 2017 et 2018 et a examiné le Rapport sur la situation acridienne de novembre 2014 à février 2017, ainsi que les perspectives jusqu'à l'été 2017. Les participants à la session ont formulé les recommandations suivantes:

8. En ce qui concerne les questions de politique et de réglementation, la Commission a recommandé:
- que la collaboration en matière de gestion du criquet pèlerin se poursuive entre les commissions et organisations suivantes: la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest et l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain;
 - la participation à la réunion sur le Système de gestion des stocks de pesticides, qui se tiendra au Maroc, les États membres devant nommer le personnel devant y participer;
 - que les délégués des États Membres veillent à ce que les responsables des informations sur le criquet pèlerin envoient leurs coordonnées et les ressources dont ils disposent dans leur bulletin mensuel;
 - que le Service d'information sur le criquet pèlerin soit invité à envoyer des rapports périodiques aux États Membres concernant la qualité des rapports sur le criquet pèlerin;
 - que la Commission soutienne l'organisation de stages de formation nationaux sur la surveillance et les opérations de lutte contre le criquet pèlerin, ainsi que sur l'entretien et la réparation du matériel de pulvérisation dans les États Membres.

9. En ce qui concerne les questions de programme et de budget, la Commission:
- est convenue
 - d'organiser une simulation de la planification des interventions antiacridiennes d'urgence en Égypte en 2018, pour les pays de la ligne de front;
 - de fournir aux États Membres de la ligne de front un nouveau kit d'analyse de sang («Test Mate») et une trousse de test de l'acétylcholinestérase (AChE);
 - d'organiser un atelier régional en vue d'encourager les pays à utiliser le champignon *Metarhizium anisopliae* var. *acridum* (Green Muscle®) dans les opérations de lutte contre le criquet pèlerin;
 - d'organiser un atelier régional pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes environnementales et sanitaires en 2018;
 - d'organiser un stage de formation régional sur la pulvérisation aérienne pour la lutte contre le criquet pèlerin en coopération avec l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain;
 - a exhorté les pays de la ligne de front à fournir de manière régulière des informations sur les résultats sanguins du personnel antiacridien au Secrétariat de la Commission;
 - a demandé aux pays de la ligne de front de fournir un plan de travail concernant la mise en œuvre des normes environnementales et sanitaires en fonction des priorités nationales et des moyens d'exécution (techniques et financiers) conformément aux recommandations du troisième atelier régional organisé en Égypte en septembre 2016;
 - a approuvé, par l'intermédiaire de ses États Membres, les amendements à l'Accord d'établissement de la Commission, les rapports des dépenses pour 2015 et 2016 et le plan de travail pour 2016-2018;
 - a autorisé le Secrétaire de la Commission, en consultation avec le Président, à couvrir le coût de la mise en œuvre des activités qui ne sont pas inscrites dans le plan de travail 2017-2018 de la Commission;
 - a également approuvé, par l'intermédiaire de ses États Membres, l'attribution des responsabilités en matière de budget au Secrétaire de la Commission en ce qui concerne le Fonds fiduciaire de la Commission régi par les règles et règlements de la FAO.

IV. RÉUNION SECTORIELLE ONU-LIGUE DES ÉTATS ARABES

10. La treizième réunion de coopération sectorielle entre l'ONU et la Ligue des États arabes s'est tenue au Caire (Égypte) du 23 au 25 octobre 2017. L'objectif de la réunion était d'élaborer un plan de travail pour la coopération entre les différents organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées de la Ligue des États arabes, comme l'Organisation arabe pour le développement agricole, le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches, l'Académie arabe des sciences, technologies et transport maritime, l'Organisation des femmes arabes, l'Organisation Arabe du Travail et quelques autres.

11. Les principaux résultats de la réunion sont les suivants:

- Des mesures concrètes doivent être prises pour finaliser le texte concernant l'indicateur de l'ODD 6.4.3 devant être présenté à la réunion du Forum politique de haut niveau sur les ODD prévue en juillet 2018.

- Le Conseil ministériel arabe pour l'eau serait le mécanisme de coordination adapté pour l'ONU et la Ligue des États arabes. Afin que le mécanisme de coordination ONU-Ligue des États arabes puisse traiter les problèmes liés à l'eau, il a été suggéré qu'un «Groupe de travail sur l'eau» soit établi au sein du Mécanisme de coordination régionale de la région arabe.
- Une matrice de coopération ONU-Ligue des États arabes dotée d'un calendrier, d'activités et de projets spécifiques a été élaborée en suivant une approche axée sur les résultats.

V. FORUM ARABE SUR L'EAU

12. La quatrième édition du Forum arabe sur l'eau s'est tenue au Caire (Égypte) du 26 au 28 octobre 2017 et avait pour principal thème «Partager l'eau... partager un destin». L'événement a réuni plus de 350 participants de 23 pays, notamment des experts nationaux, régionaux et internationaux, des fonctionnaires gouvernementaux, des parlementaires, des acteurs du secteur privé et de la société civile, des médias et des décideurs politiques.

13. L'objectif du Forum était d'engager un débat interactif sur les dernières connaissances et expériences concernant les cinq thèmes suivants: i) l'eau et le développement durable; ii) les liens entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et le climat; iii) la qualité de l'eau et les moyens d'existence liés aux écosystèmes; iv) les solutions durables pour les ressources hydriques partagées; et v) l'eau et la science, la technologie et l'innovation. Les conclusions de ce forum régional sur l'eau seront communiquées au huitième Forum mondial de l'eau qui se tiendra au Brésil en mars 2018.

14. Les principaux messages qui se dégagent des différentes sessions du Forum sont les suivants:

- La proportion de la population confrontée à la pénurie d'eau est définie dans l'ODD 6 mais aucun indicateur distinct n'existe. Si un tel indicateur était créé, il serait très pertinent pour les pays arabes.
- La Stratégie pour la sécurité de l'eau dans les pays arabes doit être actualisée afin de tenir compte des indicateurs relatifs aux ODD, et des ressources nécessaires pour son plan d'action.
- Les ressources en eau non conventionnelles jouent un rôle important pour combler l'écart entre l'offre et la demande. Toutefois, les différents processus de traitement et de dessalement nécessitent une grande quantité d'énergie. Les solutions optimales pour les différents usages (dans les secteurs agricoles, urbains ou autres) nécessitent une approche mettant en avant le lien entre l'eau, l'énergie et leurs usages.
- La transparence et le partage des données relatives aux eaux transfrontalières ne nuisent pas à la souveraineté des pays en aval.
- L'élaboration de stratégies nationales en faveur de l'utilisation de l'énergie solaire, compte tenu de l'avantage comparatif que représentent les heures d'ensoleillement dans les pays arabes, est essentielle pour le développement futur de la région.
- Le renforcement des capacités en faveur des connaissances et des compétences grâce au partage du savoir et les plateformes technologiques devraient permettre une évolution des institutions et des comportements.

VI. CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉVALUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À SES EFFETS DANS LA RÉGION ARABE

15. Dans le cadre de l'Initiative régionale pour l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (Regional Initiative for the Assessment of Climate Change Impacts on Water Resources and Socio-Economic Vulnerability in the Arab Region – RICCAR), coordonnée par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), les onze organisations partenaires d'exécution de l'Initiative (y compris la FAO via son Initiative sur la raréfaction de l'eau) ont organisé une Conférence de haut niveau sur l'évaluation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans la région arabe à Beyrouth (Liban) du 26 au 28 septembre 2017.

16. L'objectif de cette Conférence de haut niveau était de lancer le rapport d'évaluation sur le changement climatique dans la région arabe (Arab Climate Change Assessment Report) ainsi qu'un ensemble de contributions techniques et de matériel de formation sur la modélisation du climat régional, la modélisation hydrologique, l'évaluation de la vulnérabilité et l'adaptation aux effets du changement climatique dans la région arabe.

17. Les principaux résultats de la Conférence de haut niveau sont les suivants:

- Neufs rapports et six modules de formation ont été rendus accessibles au public.
- Un projet concernant l'établissement d'un pôle régional de connaissances rassemblant toutes les données de l'Initiative RICCAR a été convenu avec la CESAO.
- Un plan de travail concernant la diffusion et l'utilisation des produits de l'Initiative RICCAR au niveau des pays a été élaboré.

VII. MANIFESTATION SUR LA PÉNURIE D'EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MARGE DE LA QUARANTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO

18. Lors de la quarantième session de la Conférence de la FAO, tenue à Rome (Italie) du 3 au 8 juillet 2017, une manifestation parallèle sur «la pénurie d'eau et le changement climatique» a été organisée le 4 juillet 2017 par la FAO et la Ligue des États arabes.

19. L'objectif de cette manifestation était de rassembler les perspectives et les expériences des pays en matière de sécurité alimentaire et de pénurie d'eau dans le contexte du changement climatique, d'étudier les différentes réponses possibles et de formuler des recommandations afin d'atteindre des niveaux de sécurité alimentaire plus élevés et plus durables dans des conditions de pénurie d'eau dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et au-delà.

20. Les faits saillants et les principales recommandations issues de la manifestation parallèle sont les suivants:

- Il est clairement admis que la pénurie d'eau est un facteur limitant le développement durable et la sécurité alimentaire dans la région et que le changement climatique exacerbe les menaces.
- Le nouveau Programme stratégique de la FAO, et son Initiative régionale sur la pénurie d'eau, aide efficacement les pays à relever ces défis.
- Chaque pays de la région a sa propre expérience en matière de gestion de la pénurie d'eau. La Plateforme collaborative régionale sur l'Initiative sur la pénurie d'eau facilitera la promotion du partage des expériences et des connaissances entre les pays.

- Les principales institutions des pays et de la FAO doivent renforcer leur partenariat afin d'accélérer les réponses qui permettent de compenser les conséquences du manque d'eau et les effets néfastes qui découleront du changement climatique.

VIII. FORUM ARABE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

21. La CESAO a organisé le Forum arabe pour le développement durable 2017 à Rabat (Maroc) du 3 au 5 mai 2017. Le Forum portait sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans la région («Advancing implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development: Eradicating poverty and promoting prosperity in a changing Arab Region»).

22. Le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et la CESAO ont organisé une table ronde spéciale pendant le Forum arabe 2017 afin de débattre des perspectives quant à l'instauration de la sécurité alimentaire dans la région arabe dans le cadre du Programme 2030 et dans l'objectif d'éradiquer la pauvreté et de réaliser les ODD.

23. Les principaux messages formulés au cours de la table ronde spéciale sont les suivants:

- La paix et la stabilité dans la région sont essentielles pour réaliser les ODD, notamment la sécurité alimentaire.
- Comme la région arabe est toujours très dépendante des importations alimentaires pour nourrir sa population qui ne cesse de croître, les pays de la région devraient augmenter les investissements dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires durables.
- La réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, l'augmentation des investissements, la promotion de l'intégration régionale et la transformation technologique figurent parmi les conditions nécessaires pour instaurer la sécurité alimentaire.

IX. COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA NUTRITION

24. La première session du Colloque régional sur la nutrition a été organisée conjointement par le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM), la CESAO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) à Muscat (Oman) les 11 et 12 décembre 2017. Y ont participé des délégués de 16 États Membres, du CSA, de la CESAO, de la Ligue des États arabes, du monde universitaire et d'ONG.

25. Le Colloque a été organisé autour du thème «Système alimentaires durables pour des régimes alimentaires sains et une meilleure nutrition». Les objectifs du Colloque étaient de faire le point sur les aspects et les particularités des enjeux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans la région et de faciliter la mise en place de mesures stratégiques conformes au Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2).

26. Les participants ont identifié les grandes priorités et les principales recommandations en matière de nutrition pour leurs pays respectifs et le rôle que les organisations du système des Nations Unies pourraient jouer à l'appui de l'exécution de ces priorités.

27. Les priorités et les recommandations de ce colloque seront communiquées à l'ensemble des directeurs régionaux des organismes des Nations Unies et des instituts internationaux engagés dans la préparation du Colloque et elles seront présentées à des mécanismes politiques et de gouvernance de niveau plus élevé, en particulier la trente-quatrième session de la Conférence régionale pour le

Proche-Orient en avril 2018 et le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition émanant de la Réunion de coordination régionale.

X. MANIFESTATIONS RÉGIONALES SUR LA PETITE AGRICULTURE FAMILIALE

28. Trois manifestations régionales importantes ont eu lieu dans le cadre de l'Initiative régionale de la FAO sur la petite agriculture familiale: i) Académie pour un travail décent pour les jeunes dans l'économie rurale (Égypte, octobre 2016); ii) Lancement régional du Manuel sur les écoles pratiques d'agriculture (Jordanie, novembre 2016); et iii) Réunion technique sur la protection sociale pour la réduction de la pauvreté dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord (Liban, mars 2017).

29. Les recommandations ont porté sur la nécessité de favoriser les possibilités pour les jeunes de démarrer une activité agricole rentable ainsi que sur l'autonomisation des femmes et des organisations de producteurs, sur le développement de systèmes de protection sociale et sur la coordination via un Groupe de travail régional sur la protection sociale.